



CHARTRE DE LA HEHLAN 2019



Article 1 : Description de l'évènement

La HEHLAN 2019 est une Lan party, soit un évènement visant à rassembler un grand nombre de joueurs de jeux vidéo sur ordinateur dans l'objectif de faire s'affronter ceux-ci dans des tournois de jeux vidéo, le tout dans une ambiance bon enfant.

La HEHLAN 2019 se déroulera du 5 au 7 Avril 2019 dans les locaux du Campus Technique de la Haute Ecole en Hainaut situés à l'adresse suivante : Avenue Maistriau 8A à Mons.

Chaque joueur viendra avec son ordinateur, sur lequel seront installés les programmes nécessaires à la bonne exécution des divers tournois. La HEHLAN 2019 mettra à disposition des joueurs un accès électrique et un accès au réseau.

La HEHLAN 2019 est gérée par une organisation constituée de l'ensemble des étudiants de Master 1 en sciences de l'ingénieur industriel finalité informatique.

Article 2 : Participation à la HEHLAN

La participation à la HEHLAN 2019 ne sera autorisée qu'aux conditions reprises dans la présente charte.

Si le joueur refuse les conditions de la présente, ce dernier se verra refuser l'accès au site et, par voie de conséquence, la participation à l'évènement.

Article 3 : Inscription à la HEHLAN

L'inscription à la HEHLAN 2019 peut être réalisée sur le site internet dédié à l'évènement ou, s'il y a encore des places disponibles, le jour même avant le début des premiers matchs.

Le joueur s'engage à ne pas fournir de renseignements faux ou frauduleux sous peine de se voir refuser l'accès à l'évènement ou d'être expulsé.

L'inscription à la HEHLAN 2019 ne sera effective qu'à la réception de la participation aux frais du joueur.

De plus, le nombre de place étant limité, les inscriptions peuvent être clôturées prématurément si le nombre maximum de joueurs est atteint avant la date limite pour l'inscription.

Article 4 : Joueurs mineurs

Toute personne mineure d'âge, défini par les lois et statuts en vigueur en Belgique, sans autorisation parentale pour cet évènement et désirant participer à la HEHLAN 2019, se verra refuser l'inscription et l'accès aux lieux.



Article 5 : Accès à l'évènement

Lors de l'arrivée sur les lieux, une pièce d'identité valide sera demandée à des fins d'authentification. Le joueur devra aussi s'engager à respecter la présente charte avant d'être conduit à son emplacement réservé par un membre du staff.

Article 6 : Matériel

1. Tous les appareils électriques non informatiques (percolateurs, grille-pains, etc.), ainsi que les onduleurs, sont interdits. Les organisateurs de la HEHLAN 2019 se réservent le droit de confisquer tout matériel contrevenant à cette restriction.
2. Chaque joueur dispose **d'une seule prise électrique** pour raccorder l'ensemble de son équipement. Il est donc vivement conseillé de se munir d'une multiprise pour l'évènement.
3. Chaque participant doit se présenter avec **son propre câble Ethernet de minimum 10m**. Sans quoi, il sera dans l'incapacité d'avoir une connexion internet.
4. Il est formellement interdit aux participants de manipuler le matériel réseau et les prises électriques, excepté pour s'y connecter. Il est également interdit de connecter tout matériel autre qu'un ordinateur (switch, point d'accès sans fil, ...) au réseau sous peine de confiscation du matériel concerné et de disqualification.
5. Il est formellement interdit d'occuper une place ou d'utiliser une IP différente de celle attribuée par les organisateurs de la HEHLAN 2019.
6. Il est conseillé aux joueurs de disposer d'un anti-virus et d'un pare-feu à jour. Toute personne détectée comme propagatrice d'un virus, d'un botnet, ou de toute autre perturbation sur le réseau pourra être exclue des lieux.
7. Le téléchargement de fichiers ou tout autre transfert important de données au sein du réseau local sera uniquement possible entre équipements directement connectés au même commutateur réseau. Si la fluidité du réseau le permet lorsque tous les joueurs seront connectés, le partage de fichiers et la connexion à Internet seront moins restrictifs.

Article 7 : Activités illégales

1. Le participant accepte, sans limitation, de se conformer aux lois et aux règlements de la HEHLAN 2019. Tout manquement à ces lois et règlements, de la part du participant, pourrait lui valoir d'être disqualifié des tournois et d'être expulsé immédiatement des lieux de l'évènement.
2. Chaque joueur est supposé disposer des licences de tous les jeux et logiciels qui se trouvent sur sa machine.
3. Le participant s'engage à ne pas participer à des échanges illégaux de matériel ou logiciel protégés par la loi portant sur la propriété intellectuelle (copyright, notamment les droits d'auteur) ou à n'importe quelle autre activité illégale pendant qu'il se trouve sur les lieux de l'évènement ou sur le réseau de l'évènement. Le participant reconnaît et autorise que l'utilisation de systèmes pair-à-pair sur le réseau de la HEHLAN 2019 puisse faire l'objet de surveillance et de contrôle.



4. La consommation ou la possession de drogue ou d'alcool est strictement interdite sur le site de la HEH. Les administrateurs de la HEHLAN 2019 peuvent refuser l'entrée à n'importe quel participant qui semble être visiblement sous l'influence de drogue ou d'alcool.

5. Le visionnage, l'échange et/ou la vente de matériel explicite ou à caractère pornographique est strictement interdit sur les lieux de l'évènement.

Tout manquement aux présentes dispositions peut entraîner une disqualification et une expulsion du joueur ou de l'équipe, de l'évènement, et ce sans aucune possibilité d'appel, ni aucun remboursement.

Article 8 : Limitation de responsabilités et décharge

1. La HEHLAN 2019, ses directeurs, responsables, employés et bénévoles, ainsi que la Haute Ecole en Hainaut et les commanditaires de la HEHLAN 2019, leurs filiales ou divisions, ne peuvent être tenus pour responsable d'un potentiel défaut de fonctionnement de matériel, ni de potentielles erreurs, anomalies ou défauts de fonctionnement provoqués par le logiciel de jeux qui auraient comme conséquence la disqualification ou la perte de rang du participant.

2. La HEHLAN 2019, ses directeurs, responsables, employés et bénévoles, ainsi que la Haute Ecole en Hainaut et les commanditaires de la HEHLAN 2019, leurs filiales ou divisions, y compris des agences de la publicité et de promotion et des associés de promotion, ne peuvent voir leur responsabilité engagée au niveau de l'attribution des prix.

3. Le participant peut apporter des biens personnels, y compris du matériel informatique, à l'évènement HEHLAN 2019. Toutefois, il le fera à ses propres risques et la HEHLAN 2019 ne fournit aucune assurance en vue de la protection des biens personnels.

4. La HEHLAN 2019, ses directeurs, responsables, employés et bénévoles, ainsi que la Haute Ecole en Hainaut et les commanditaires de la HEHLAN 2019, leurs filiales ou divisions n'assumeront aucune responsabilité en cas de destruction, perte, vol ou endommagement d'un bien personnel lors de l'évènement HEHLAN 2019.

5. Le participant convient qu'il ou elle assistera à l'évènement HEHLAN 2019 à ses propres risques. La HEHLAN 2019 ne garantit la présence d'aucun personnel médical lors de l'évènement. La HEHLAN 2019, ses directeurs, responsables, employés et bénévoles, ainsi que la Haute Ecole en Hainaut et les commanditaires de la HEHLAN 2019, leurs filiales ou divisions n'assumeront aucune responsabilité pour n'importe quels dommages ou accidents pendant la durée de l'évènement, ou pendant le transport vers ou à partir de l'évènement.



Article 9 : Durant l'évènement

9.1 : Tournois

1. Seules les personnes régulièrement enregistrées en tant que joueur sur le site de l'évènement et s'étant acquittées du montant d'inscription peuvent participer aux différents tournois.
2. Une place pour l'évènement est valable pour une personne et un ordinateur muni d'un écran, et vous donne le droit d'occuper une place, attribuée sur place par les organisateurs de la HEHLAN 2019.
3. Les dotations seront remises lorsque tous les tournois seront terminés, autrement le dimanche début d'après-midi.
4. Chaque gagnant devra participer aux séances photos/vidéos lors de la remise des prix, afin d'authentifier les prix à une personne physique définie et non à un tiers. En cas d'empêchement veuillez prendre contact avec le staff pendant l'évènement.
5. Un joueur recevant un nombre excessif d'avertissements et/ou de pénalités peut être disqualifié du tournoi concerné. Il perd alors tous ses prochains matchs ainsi que tous les droits et dotations qu'il aurait pu recevoir. Tous les résultats des matchs précédents sont alors convertis en défaite et le classement des joueurs est recalculé, avec organisation éventuelle de matchs de départage si nécessaire.

9.2 : Fair-play, tricherie et mauvais comportement

1. Aucune forme de tricherie lors des tournois ne sera acceptée, quelle que soit la forme qu'elle peut prendre.
2. Le participant s'engage à n'utiliser que les options contenues dans un jeu et à ne pas modifier ce dernier de façon à obtenir un avantage quelconque, lequel sera considéré comme étant illégal.
3. Des fichiers de configuration personnels ne sont pas autorisés lors de l'évènement.
4. Lors des tournois, toute modification changeant le fonctionnement normal ou les paramètres des jeux est susceptible d'être considérée comme un acte de tricherie.
5. Toute modification d'un quelconque paramètre du jeu devra être préalablement approuvée par le staff de la HEHLAN 2019.
6. La HEHLAN 2019 se garde le droit de vérifier la configuration de n'importe quel ordinateur pour vérifier que celle-ci est conforme aux dispositions susmentionnées. De plus, des vérifications sporadiques seront effectuées sur plusieurs ordinateurs de joueur. S'il se trouve qu'un joueur a effectivement triché, il se retrouvera automatiquement exclu de toutes les compétitions de la HEHLAN 2019. Si un joueur qui refuse qu'un responsable de tournois vérifie sa configuration sera automatiquement tenu pour coupable de tricherie, et sera donc exclu de tous les tournois auxquels il était inscrit.
7. Seront permises : les modifications n'affectant que le taux de rafraîchissement (sous réserve d'une interdiction particulière).



8. Ne seront pas tolérés :

- Les modifications aux « skins » lorsque celles-ci ne correspondent plus aux paramètres initiaux du jeu. En cas de compétition en équipe, l'équipe entière devra subir les conséquences d'un verdict de tricherie lors du déroulement du tournoi. C'est donc la responsabilité de l'équipe de s'assurer, pour chacun des tournois, de la configuration de ses membres, sous peine d'en subir les conséquences.
- Employer des enceintes. L'usage d'un casque audio est exigé.
- Produire du feu sous quelque forme que ce soit (bougie, briquet, etc.) ou fumer dans l'enceinte du bâtiment. Nous rappelons à nos joueurs la présence de cendriers à proximité de l'entrée du bâtiment.

Rem : Ces listes ne sont toutefois pas exhaustives.

9. Toute personne ayant un comportement jugé déplaisant par un responsable de la HEHLAN 2019 se verra expulsée de l'évènement sans aucun remboursement et sans aucune discussion possible. Sont inclus dans les comportements déplaisants : violence ou harcèlement, verbal ou physique, menace de toute sorte envers les organisateurs de la HEHLAN 2019 ou les autres joueurs ainsi que le vol ou le bris volontaire d'équipement appartenant à la HEHLAN 2019 ou à un autre particulier présent. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive également.

10. Des poursuites judiciaires pourront être entreprise contre toute personne ayant enfreint l'une des règles de cette charte.

Article 10 : Droit au remboursement

Dans le cas où l'évènement viendrait à être annulé, l'intégralité des entrées déjà payées seront remboursées aux joueurs concernés.

Dans le cas où un tournoi viendrait à être complet en nombre d'équipes et que certains joueurs d'une équipe incomplète avaient déjà payer, le staff se réserve le droit de leur proposer un remboursement ou une méthode alternative.

Toutefois, aucun des évènements suivants ne garantit une réduction ou un remboursement du prix d'entrée :

- Interruption du réseau et/ou de l'électricité.
- Annulation d'un tournoi.

Article 11 : Médias

Tous les participants acceptent d'apparaître sur tous les médias visuels et sonores liés à l'évènement HEHLAN 2019.

Article 12 : Signature

La HEHLAN 2019 considère que le surnom « Pseudo » d'un joueur est un identificateur valable de l'identité d'un individu. L'acte d'inscrire son surnom à un quelconque endroit (document, formulaire, blog, etc.) revient donc à inscrire sa signature et implique toutes ses considérations légales.



Article 13 : Collecte des données

1. En fournissant des renseignements personnels de tout genre, vous donnez le droit à la HEHLAN 2019 d'utiliser ces données à des fins d'analyse et de statistiques. L'équipe de la HEHLAN 2019 s'engage à ne pas diffuser ces informations à quiconque n'étant pas directement impliqué dans l'organisation de la HEHLAN 2019. Parmi ceux considérés comme des membres de l'organisation immédiate nous incluons le comité exécutif de la HEHLAN 2019 ou toute unité de service officielle de la Haute Ecole en Hainaut.
2. Bien que les informations personnelles restent confidentielles, la HEHLAN 2019 se dégage de toute responsabilité au cas où ces informations se verraient publiées à l'insu ou sans le consentement écrit de la HEHLAN 2019.

Article 14 : Politique de modification de cette présente charte

Les organisateurs de la HEHLAN 2019 se réservent le droit de changer les termes et les conditions qui régissent l'inscription ou la participation à l'événement de la HEHLAN 2019. Le participant à la HEHLAN 2019 a la responsabilité de passer en revue régulièrement ces modalités et conditions. La HEHLAN 2019 s'engage à mettre à jour sur le site internet le plus rapidement possible toute modification au règlement. Les modifications n'entreront en vigueur que lorsqu'elles seront sur le site internet.